

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 6 février 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 06 février deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 03 février 2023

Membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER,

Excusés : Julien COYART- pouvoir donné à Laurent NORMANDIN-VARENNE, Alain MALGOUYRES

Secrétaire de séance : Marie-Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Adresse : nouvelle numérotation**
- ✓ **Remboursement charbon aspirateur**
- ✓ **Groupement de commande Élior**
- ✓ **École occitane**
- ✓ **Demande de subvention FST**
- ✓ **Demande de subvention FACIL**
- ✓ **Convention 2023 : Les amis du RPI**

- ✓ **Questions diverses**

1. Point divers travaux

- ✓ **Bâche incendie** : en cours de pose à Saint André, le sol est prêt, la bâche en cours de livraison. Elle devrait être remplie dans les prochains jours.
- ✓ **Route du Plateau** : les travaux ont commencé, l'arasement des accotements est en cours

- ✓ **Travaux d'installation de la climatisation** : Les artisans profitent des vacances scolaires pour installer la Climatisation réversible à la cantine, puis ils poursuivront les travaux à la mairie et enfin à la salle des fêtes.
- ✓ **Bâtiment Imbert** : Les travaux intérieurs se poursuivent normalement, mais le raccordement au réseau électrique semble plus compliqué que prévu (TE 47 et ENEDIS) et pourrait générer un retard dans la livraison des appartements car le parking ne peut pas démarrer tant que les raccordements électriques ne sont pas faits

2. **Adressage : Nouvelle numérotation lotissement HAMEAU DE LOMBRERE**

Un nouveau lotissement privé va voir le jour à l'entrée du village. Un permis de lotir a été déposé en mairie pour 8 lots. Il est nécessaire d'attribuer un numéro à chaque lot et de donner un nom à la nouvelle voie

Sur le plan cadastral il semblerait que sur cette parcelle il existe une voie baptisée « l'impasse de l'Autherone » mais il convient de vérifier auprès du cadastre qu'il s'agit bien du même tracé. Sinon les élus se mettent d'accord pour appeler cette nouvelle voie « IMPASSE DU RUISSEAU »

Délibération 2023_02

3. **Remboursement de frais**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des frais ont été avancés par

- ✓ Madame Mourleau pour l'achat d'un repas découverte pour remercier l'ancien maire M. Pradines de son dévouement pendant tous ses mandats. (L'Auberge du Prieuré ne voulant pas attendre le paiement par mandat)
- ✓ Madame Bonneu Dominique pour l'achat de charbon moteur pour réparer l'aspirateur de l'école pour un montant de 24€80 sur le site Manomano.

Les élus sont favorables à l'unanimité au remboursement de ces frais.

Délibération 2023_03

4. **Groupement de commande Élior**

Madame le Maire indique qu'un nouveau groupement de commande, dont la Ville d'Agen est coordonnateur, est constitué pour la gestion de la cuisine centrale et la production de repas destinée à la restauration collective à compter du 1er septembre 2023.

Le contrat actuel arrive à échéance le 1^{er} septembre 2023

De nouvelles communes comme Astaffort, Puymirol ou Saint Laurent ont émis le souhait de rejoindre le nouveau groupement de commande.

Mme le Maire explique qu'un groupement de commandes paraît pertinent en raison de l'intérêt financier que représente la mutualisation des charges fixes (investissement dans la cuisine centrale et ses équipements) et des prix de prestations plus compétitifs eu égard au volume de repas achetés.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service pour la restauration scolaire, Madame le Maire propose aux élus que la commune de Saint Caprais de Lerm adhère à ce nouveau groupement. Les élus sont favorables à cette adhésion.

Mme le Maire indique que la commune devra alors être représentée au sein

- ✓ Du comité de pilotage du groupement des commandes
- ✓ De la commission Ad hoc spécifique au groupement de commande

Après en avoir délibéré, les élus sont favorables à l'adhésion de la commune à ce groupement de commande. Ils décident à l'unanimité :

- que Madame Cécile GENOVÉSIO, sera représentante titulaire et Monsieur Laurent NORMANDIN-VARENNE représentant suppléant de la commune de Saint Caprais de Lerm au sein du comité de pilotage du groupement de commande
- que Madame Cécile GENOVÉSIO, sera représentante titulaire et Monsieur Laurent NORMANDIN-VARENNE représentant suppléant de la commune de Saint Caprais de Lerm au sein de la commission Ad 'Hoc spécifique du groupement de commande.

Délibération 2023_04

5. **École occitane**

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un enfant de Saint Caprais de Lerm est scolarisé à l'école Calandreta Jansemineta (école occitane)

Au vu de la loi, la commune est obligée de participer au frais de scolarisation de cet enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de verser le montant de 400 € de participation communale, ce montant correspondant au versement effectué par la commune de Sauvagnas pour les enfants de GS scolarisés à St Caprais
- ✓ de mandater Madame le Maire pour signer la convention avec l'école Calandreta Jasemineta

Délibération 2023_05

6. **Demande de subventions pour la rénovation de la rue de l'église**

Madame le Maire rappelle que suite à la rénovation du bâtiment Imbert il est envisagé de rénover également la rue de l'église. Le montant total des travaux s'élève à 123000€.

Mme le Maire propose de demander des subventions pour financer ces travaux .

- ✓ Demande de FST auprès de l'agglomération d'Agen pour le droit au tirage 2023 soit 10 500 € environ
- ✓ Demande de la DETR auprès de l'état pour un montant maximum de 40 % des travaux
- ✓ Demande auprès du conseil départemental de l'aide FACIL plafonnée à 6 000€
- ✓ Demande des « Amendes de POLICE » pour la sécurisation de la rue, cette subvention est d'un montant forfaitaire 6080€

Madame Le Maire explique également que le traitement du pluvial est de la compétence de l'Agglo qui prendra en charge tout ou partie des travaux. (50 % pour la création d'un nouveau réseau pluvial et 100% pour le pluvial existant)

Madame Le Maire a rendez vous avec Mr Dionis et les services compétents de l'Agglo, le 8 mars pour étudier les conditions de cette prise en charge

Délibération 2023_06
Délibération 2023_07

7. Convention 2023 : Les amis du RPI

Madame le Maire rappelle aux élus que plusieurs enfants résidents sur la commune fréquentent le centre aéré de Saint Nicolas de la Balerne. L'association « les amis du RPI » qui gère ce centre de loisirs propose à la commune la signature de la convention 2023 avec l'association pour une participation financière de 5€ par jour et par enfant.

Les élus sont favorables à l'unanimité pour la signature de cette convention et le versement de la participation financière.

Délibération 2023_08

8. Questions diverses

- **PIG** : Programme d'Intérêt Général (PIG) « énergie, autonomie et lutte contre l'habitat indigne »

Ce dispositif permet à l'ensemble des propriétaires occupants modestes et très modestes de bénéficier d'un accompagnement dans leur projet de rénovation : assistance administrative, conseils techniques et obtention de subventions publiques.

En effet, l'Anah (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) octroi des subventions aux propriétaires qui réalisent des travaux. L'agglomération d'Agen abonde ces aides à hauteur de 500€ pour les revenus modestes et 1000€ pour les revenus très modestes.

Madame le Maire informe les élus que la commune peut également abonder l'aide de l'agglo sur la base des mêmes montants que ceux versés par l'Agglo.

Les élus ne sont pas favorables au versement de cet abondement.

- **Travaux logement au-dessus de l'école**

Le diagnostic énergétique de l'appartement au-dessus de l'école est classé G. Des travaux vont être nécessaires notamment au niveau de l'isolation car la loi du 24 août 2022 indique que les appartements classés F et G ne peuvent plus être reloués. Madame le Maire souhaite pouvoir bénéficier de subventions pour rénover cet appartement, elle étudie plusieurs pistes avec l'agglo notamment.

➤ **Réunion de la commission école du RPI**

Les élus des communes de Sauvagnas et Saint Caprais, membres de la commission école doivent se réunir 2 fois par an.

La prochaine réunion aura lieu début mars. Madame le Maire doit contacter la mairie de Sauvagnas pour fixer la date

- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 6 mars 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2023_02 : Représentant commission Ad'Hoc	Approuvée à l'unanimité
2023_03 : Remboursement charbon aspirateur	Approuvée à l'unanimité
2023_04 : Groupement de commande Élior	Approuvée à l'unanimité
2023_05 : École occitane	Approuvée à l'unanimité
2023_06 : Demande de subvention FST	Approuvée à l'unanimité
2023_07 : Demande de subvention FACIL	Approuvée à l'unanimité
2023_08 : Convention 2023 Les amis du RPI	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Donné pouvoir à L. NORMANDIN VARENNE
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Excusé
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	
POMIER	Sylvie	